



F.F.M. - L.M.I.F. MOTO-CLUB de SAINT-CHERON et sa région
Terrain de la Petite Beauce

16^{ème} TRIAL NATIONAL Epreuve N °
Championnat de ligue d'île de France et de Picardie

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le MOTO CLUB de SAINT CHERON et sa REGION n° C0798 organise le **10 OCTOBRE 2010**,
Sur le terrain privé de LA PETITE BEAUCE à 91530 SAINT CHERON,
Une épreuve de TRIAL comptant pour le championnat d'île de France et de Picardie.
Circuit privé de 4,5 km avec 10 ZONES.

ARTICLE 2

Cette épreuve sera ouverte aux licenciés F.F.M titulaires d'une licence minime, cadet, nationale ou internationale et d'un permis de conduire les motocyclettes correspondant à leur catégorie ou du document de substitution (CASM).

ARTICLE 3

La manifestation se déroulera conformément au code Sportif de la FFM et aux règles technique et de sécurité (RTS) complémentaire Trial, respectant le cahier des charges du Championnat Trial d'île de France.
Le présent règlement complète ces textes en fixant les conditions particulières de la manifestation

ARTICLE 4

EPREUVE NATIONAL :

Ouverte aux Solo : Experts, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3 +, Seniors 3, Seniors 4 et Educatifs.

ARTICLE 5

Parcours spécifique pour les Educatifs à condition d'avoir 5 participants.

PARCOURS à COUVRIR pour la CATEGORIE SENIORS 4

2 tours de 4,5 kms à 15 kms/h avec un total de 20 zones **temps total 5 h 30**

PARCOURS à COUVRIR pour la CATEGORIE SENIORS 3 ET SENIORS 3 « PLUS »

2 tours + 1 (facultatif) de 4,5 kms à 20 kms/h avec un total de 20+10 zones **temps total 6 h 30**

PARCOURS à COUVRIR pour les EXPERTS & SENIORS 1 SENIORS 2

3 tours de 4,5 kms à 20 kms/h avec un total de 30 zones **temps total 6 h 30.**

ARTICLE 6

CONTROLE TECHNIQUE : IL aura lieu le 10 OCTOBRE 2010 sur le site à partir de 8 heures

CONTROLE ADMINISTRATIF : Au départ chaque concurrent devra présenter les pièces suivantes :

- Licence sportive 2010 délivrée par la F.F.M –
- Permis de conduire ou CASM –
- Carte grise, assurance.



ARTICLE 7

Le droit d'engagement pour les licenciés est fixé à **30 €** sur place, à **25 €** si inscription 7 jours avant la date de l'épreuve avec le chèque, à l'ordre du **MOTO-CLUB SAINT CHERONNAIS**

Les bulletins devront être adressés à **Mr PRONO Gilles, 15 route d'Etampes 91530 Saint Chéron,**

☎ Portable **06 15 56 14 12** jusqu'au 2 Octobre 2010

Tout engagé ayant la **délicatesse** de prévenir le Directeur de Course ou le Secrétariat au

☎ **01 64 56 55 57**, avant le départ le Dimanche 10 Octobre sera totalement remboursé.

Pour les licences à la journée : Tarif **36€** à l'ordre FFM plus le droit d'engagement **25€** Mc St Chéron

-Condition de délivrance :

-Etre en possession d'une pièce d'identité

-Etre en possession d'un certificat médical de moins d'un an de non-contre indication à la pratique du sport motocycliste.

-Etre en possession d'un permis de conduire catégorie A, A1(ou équivalent), ou B (2 ans révolus), correspondant à la cylindrée de la moto pilotée pour toute épreuve se déroulant pour tout ou partie sur voie ouverte à la circulation publique. Sur circuit fermé, tout permis de conduire moto ou tout permis donnant l'équivalence à un permis moto est valable quelle que soit la cylindrée de la machine de la machine pilotée. Les possesseurs du permis B1 (ou équivalent) ne peuvent piloter qu'un quad, le pilotage de la moto leur étant interdit. Le certificat d'aptitude au sport motocycliste (CASM) est obligatoire à partir de 12 ans pour tous pilotes n'ayant aucun permis et le BSR set exigé en complément pour les épreuves sur voie ouverte à la circulation publique.

-Etre en possession du guidon d'argent ou d'or pour la pratique éducative d'approche des activités sportives pour les moins de 12 ans. Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation parentale et de pièces justifiant l'identité du participant.

-Etre en possession d'une attestation d'assurance en cour de validité(carte verte)garantissant le véhicule en responsabilité civile pour les compétitions, entraînement ou stages utilisant tout ou en partie la voie publique (enduro, trial ou rallye).

ARTICLE 8

DEPART : Sera aléatoire N° des dossards de 1 à 150. Si vous désirez recevoir confirmation de votre engagement, veuillez joindre à votre engagement une enveloppe avec votre adresse afin de nous permettre de vous retourner votre confirmation d'engagement.

PREMIER DEPART : A partir **9 h 30 de minute en minute**

ATTENTION :

Calculer l'heure de départ vous permettant de terminer l'épreuve au plus tard à 17 heures.

Chaque concurrent se verra remettre au départ de chaque tour une fiche de pointage. La perte de celle-ci entraînera l'exclusion.

ARTICLE 9

PENALITES :		réussite	0 point	
1 pied	1 point		échec	5 points
2 pieds	2 points		refus	5 points
3 pieds	3 points			

Omission d'une zone non stop	20 points
Par minute de retard au départ (maximum 20 minutes)	1 point
Par minute de retard à l'arrivée	1 point
Plus de 20 minutes de retard au départ ou à l'arrivée	hors course



ARTICLE 10

CLASSEMENT :

Il sera procédé le classement suivant :

A condition que 3 concurrents au moins prennent le départ par catégorie :

EXPERTS
Seniors 1
S2
S3 plus, S3
Séniors 4

ARTICLE 11

RECOMPENSES : Une coupe sera remise au vainqueur de chaque catégorie

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur le site 30 minutes après le dernier arrivé.

ARTICLE 12

Le MOTO-CLUB de SAINT-CHÉRON se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les circonstances économiques, énergétiques ou climatiques, sanitaire l'exigent.

ARTICLE 13

ASSURANCES : Une police d'assurance sera souscrite à MOTO VERTE ☎ 05.56.34.64.64

Suivant l'article R331-30 du code du sport, conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006.

En accord avec la FFM.

ARTICLE 14

COMITE D'ORGANISATION, OFFICIELS :

Directeur de course : Monsieur Edouard BAJ licence 001219

Commissaires sportifs : Messieurs ,Guy LELONG licence 015281, Philippe Le Pit licence 015451, Gilles PRONO licence 020106.

Commissaire technique : Francis MORELLO licence 032167 plus un membre du MC ST CHERON.

Secrétaire de l'épreuve : Marie Thérèse Baudin licence

Info : www.motoclub-stcheron.fr

VISA L.M.I.F.

Le Président Fernand DIEUDONNE

Visa F.F.M

MOTO CLUB SAINT-CHÉRON

Président Gilles HOUEL 19, route de Guigneville 91590 La Ferté Alais
Secrétaire Claude TURRINI 26, rue de la Libération 91610 Ballancourt
Trésorier Gilles PRONO 15, route d'étampes 91530 Saint-Chéron

Tél 06 78 22 00 52
Tél 06 63 55 22 90
Tél 06 15 56 14 12